

L'armée suisse : ses caractéristiques, son organisation actuelle

Autor(en): **Léderrey, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **109 (1964)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343194>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Patrie n'est pas faite seulement pour une génération; elle est le réservoir où l'œuvre de toutes les générations vient s'accumuler au profit de celles qui les suivent.

Dans cette œuvre, notre armée a tenu, au prix de grands sacrifices, une large place. A cette œuvre, notre armée consacre tout son temps et toutes ses forces. Pour cette œuvre, notre armée fera, si les circonstances l'exigent, tout son devoir.

L'hommage qui lui est ainsi rendu est celui d'une nation qui la veut disciplinée, entraînée et bien armée.

Colonel divisionnaire DÉNÉRÉAZ

L'armée suisse : ses caractéristiques, son organisation actuelle

INTRODUCTION

Marignan, 1515, avait marqué la fin de la puissance des Confédérés, mais avait laissé intacte leur *valeur guerrière*. Deux siècles et demi de luttes quasi ininterrompues l'avaient affirmée et fait des Suisses un peuple de soldats. La jeunesse en particulier ne connaissait pas d'autre métier que celui des armes. Impraticable au pays, il provoqua une véritable émigration militaire¹. Certains cantons crurent que les succès remportés par les régiments suisses à l'étranger suffisaient à les protéger. Ils négligèrent leurs milices qui furent écrasées en 1798. Envahie successivement par des Français, des

¹ Dans son ouvrage *Honneur et Fidélité*, le major P. de Vallière estime le nombre des Suisses qui servirent à l'étranger à près de deux millions, dont 40 000 officiers et 700 généraux.

Autrichiens et des Russes, la Suisse dut, jusqu'en 1815, subir tous les maux d'une occupation.

Cette épreuve fut salutaire. La nécessité d'unir les forces était apparue, donnant l'éveil à un sentiment national, concrétisé deux ans plus tard par la création d'une *armée fédérale*.

Dès 1817, elle a subi de nombreuses modifications, dont la plus radicale est celle de 1961.

LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE NOTRE SYSTÈME DE MILICES

— La différence essentielle entre notre système et celui d'une armée permanente consiste en la *courte durée du service*, auquel le citoyen-soldat est astreint dans trois classes d'âge: l'Elite (E), la Landwehr (Lw) et le Landsturm (Lst).

— Tout citoyen âgé de 19 ans est appelé à subir un examen portant sur son état de santé, le degré de son instruction générale et ses aptitudes physiques. Reconnu apte, il est incorporé dans l'armée où il sera astreint à faire une *Ecole de recrues* (ER), des *Cours de répétition* (CR) et des tirs hors service. N'est dispensé, après son ER, que le personnel nécessaire au gouvernement et à certains services publics. Déclaré inapte, l'homme est soumis à une taxe militaire personnelle de 6 fr. à laquelle s'ajoute un supplément proportionné à la situation civile de l'intéressé.

— Jusqu'en 1874, dans la plupart des cantons, le soldat devait se vêtir et s'équiper à ses frais. C'est la Confédération qui dès lors les assume et confie au soldat son arme. Cette marque de confiance, qui étonne l'étranger, permet d'accélérer la mobilisation et d'effectuer des *tirs hors service*. Le soldat qui y est astreint annuellement à son domicile les exécute au sein d'une société de tir qui en a la surveillance et reçoit à cet effet un subside de la Confédération. Qui n'obtient pas le résultat minimum exigé est appelé à un cours de tir de trois jours non soldés.

— Aux dragons montés, la Confédération rembourse la moitié du prix d'achat du cheval et, durant dix ans — au bout desquels il devient propriétaire de sa monture — lui verse des annuités. Une mesure semblable est appliquée aux cyclistes et motocyclistes.

— L'instruction de la troupe, dans les ER, est donnée sous la direction des officiers instructeurs, par les cadres de la milice qui, à la fois, instruisent et sont instruits. La préparation de la troupe se poursuit dans les CR où elle incombe uniquement à ses cadres.

— *L'instruction de ces cadres* se donne dans des cours spéciaux (E.sof., E.of. pour les cadres subalternes; E.centrales pour les futurs commandants d'unités et les officiers supérieurs, cours pour les of.E.M.G. et les spécialistes).

— Le *corps d'instruction*, qui dirige toutes les écoles et cours, se recrute au choix parmi des volontaires.

Les officiers-instructeurs suivent les cours de la *Section des sciences militaires* de l'*Ecole polytechnique fédérale*, à Zurich. Chaque année, l'un d'eux fait un stage à l'Ecole supérieure de guerre à Paris. D'autres vont se perfectionner à la « Scuola di guerra » italienne ou dans des institutions similaires aux E.U.A. C'est aussi parmi les instructeurs que se recrutent les attachés militaires accrédités à Paris (pour la France et la Belgique), à Rome, à Bonn, à Vienne, à Londres (pour la Grande-Bretagne et la Hollande), à Washington (pour les EUA et le Canada), à Stockholm (pour la Suède, la Norvège la Finlande et le Danemark), à Varsovie (pour la Pologne et l'URSS) et enfin à Ankara (pour la Turquie, l'Iran, l'Irak et le Liban).

— L'officier de milice se recrute dans le même milieu que les officiers de réserve des armées permanentes. Comme eux, il exerce une profession civile, son gagne-pain, et accessoirement, une fonction militaire. Loin d'être une sinécure, celle-ci exige des sacrifices de temps et d'argent à tous les échelons; dès le grade de capitaine, les affaires militaires absorbent la plus

grande partie des loisirs. Aussi le total des jours de service obligatoirement accomplis n'indique-t-il qu'une partie du travail effectué par les cadres. De l'ER, au grade de major exclu, il se monte pour un capitaine à 743 jours, c'est-à-dire à plus de deux ans de services ininterrompus.

— Certains officiers de milice, auxquels leurs occupations civiles accordent plus de loisirs, s'annoncent pour accomplir des *services volontaires*. Ils s'occupent des travaux d'E.M. ou fonctionnent comme instructeurs auxiliaires. Tel fut le cas du général Guisan. Il a calculé que, de son ER à sa promotion au grade de divisionnaire — qui le fit passer dans le cadre permanent — il avait accompli 7560 jours de service, soit, comme il l'a écrit de sa main « 20 ans et 1 mois ».

— Un dernier trait caractérise notre système de milices, c'est la préoccupation constante de doter l'*infanterie*, son principal moyen de défense, de la meilleure *arme individuelle*. En 1873, la première en Europe, elle recevait un fusil à répétition, pourvu d'un magasin de 12 cartouches. Son calibre de 10,4 cm. fut réduit à 7,5 cm. dans l'arme qui lui succéda en 1889. Celle-ci utilisait de la poudre sans fumée et n'exigeait que deux mouvements pour la charger. Une balle pointue introduite en 1911 en augmenta la précision et la portée. Dix ans plus tard, le fusil faisait place au *mousqueton* plus court et plus maniable. Sauf un certain nombre pourvu d'une lunette pour les tireurs d'élite, il a disparu pour faire place au remarquable *fusil d'assaut*, dont toutes les armes sont dotées.

L'ARMÉE EN 1964

Les dangers auxquels notre pays est aujourd'hui exposé ont radicalement changé de nature. A la menace d'une attaque terrestre de blindés est venue s'ajouter celle de troupes aéroportées larguées à l'intérieur du pays et la menace atomique.

Il n'est plus question d'abandonner les parties les plus riches et les plus peuplées de notre territoire pour se retirer sur un réduit alpin, solution désespérée, adoptée en 1940, alors que,

encerclé par les forces de l'Axe, notre pays risquait d'être attaqué de tous côtés.

Décidés à défendre chaque pouce de notre sol, il fallait tirer parti de ses particularités. La défense du Jura n'a pas les mêmes exigences que celle du Plateau ou des Alpes.

Les passages de ces dernières sont barrés par les fortifications permanentes du Gothard, de Saint-Maurice et de Sargans, englobant des brig. de forteresse et du réduit. (La brig. est une formation de Lw à recrutement régional.) On les a incorporées dans trois *Div. mont.*, le tout formant un *C.A. mont.*

Sur les autres fronts, des *brigades-frontière*, accrochant leur résistance à de nombreux ouvrages (barrages antichars, destructions préparées) échelonnés le long des axes de pénétration conduisant au Plateau, doivent arrêter un envahisseur ou tout au moins le retarder. Dans cette zone aussi la défense a été rendue plus mobile par la création de trois *Div. frontière*.

Le *Plateau* renferme les objectifs les plus tentants pour des troupes aéroportées. Bien que sillonné de nombreux cours d'eau il se prête aux évolutions de chars blindés ; aussi a-t-on consacré à sa défense la moitié de nos forces, soit trois *Div. campagne* et trois *Div. mécanisées* groupées avec les trois *Div. front.* en trois *C.A. campagne*.

Un *C.A. camp.* se compose donc d'une *Div. front.*, d'une *Div. camp.* et d'une *Div. méc.* Il dispose en outre de *troupes de C.A.* à savoir d'un rgt. cyc., d'un rgt. inf. mot. (remplacés au *C.A. mont.* par un rgt. inf. mont.), d'un rgt. du génie (avec des pontonniers), d'un bat. transmissions et d'un bat. de transports (aussi pour le service san.).

Les *Div. front. et de camp.* sont assez semblables. A l'EM, on trouve une cp. EM, une cp. police de routes et une cp. drag. mot. Leurs trois rgt. sont à quatre bat. Les formations de *D.C.A.*, du génie, des transmis., du ravitaillement, des transports et du matériel sont réunies en bat. Deux différences: la *Div. front.* n'a que deux cp. d'explorat. et un rgt. art. (obusiers de 10,5 cm. et Lm. ld. de 12 cm.), alors que la

Div. camp. dispose d'un bat. explorat. et de deux rgt. art. (obusiers et canons de 10,5 cm.). Il y a encore des ob. Id. de 15 cm.

La *Div. mécanisée* est formée de troupes légères. Elle comprend essentiellement 1 bat. explor. (à 2 cp. chars lég., une cp. grenadiers et une cp. antichar), deux rgt. chars (à un bat. chars, un bat. drag., une cp. antichar), un rgt. inf. mot. (à quatre bat., une cp. rens. et deux cp. antichars), deux rgt. art. tractée (que l'on cherche à pourvoir d'affûts automoteurs), un bat. DCA mobile, un bat. génie (dont l'une des quatre cp. est blindée), un bat. transp. san., un bat. matériel et un bat. ravitaillement.

Le Général disposera de *troupes d'armée*, soit de deux rgt. inf., deux bat. transm., un bat. drag., un bat. police de route, trois rgt. génie (à deux bat.), dix-huit EM de construction, quinze dét. SC de téléferiques, un rgt. transm. (à quatre bat.), six rgt. munitions, six bat. matériel et deux cp. de gendarmes d'armée.

* * *

Des améliorations importantes ont été apportées au *rajeunissement de l'armée* et à son *instruction*.

Après une *Ecole de recrues* (ER) de 118 jours, le soldat est appelé l'année suivante à un *cours de répétition* (CR) de 20 jours. Durant les huit premières années de son stage en Elite (E), qu'il quittera à 32 ans révolus, il en accomplira un annuellement. Passé en Lw. de 33 à 40 ans, il y fera encore un CR et, en Lst. (41 à 50 ans), il sera appelé à 13 jours de service (ou à deux fois six) pour l'initier à ses nouvelles fonctions et s'assurer de son état de santé. Les officiers quittent le service à 52 ans.

L'*E. sof.* dure quatre semaines, l'*E. of. inf.* 118 jours. La formation des futurs capitaines, majors et cdt. rgt. s'effectue dans les *E. centrales I, II, III* d'une durée de 27 jours chacune. Il y a encore des cours techniques, des exercices tactiques et des cours d'état-major général.

* * *

Le message du C.F. concernant l'*organisation de l'armée*, de 1960, prévoit que celle-ci, devant pouvoir mener un combat tant offensif que défensif, n'est liée à aucun secteur de combat. Il condamne la guerre de partisans, mais non la guerre de chasse, et déclare qu'aucune arme ne sera livrée à la population civile. ... Lui demandera-t-on de rendre celles qu'elle possède?

Nouvelles sont pour nous les *troupes mécanisées et légères* formées de chars, de cyclistes et, à défaut de chevaux, de dragons motorisés. Nous avons vu que la Div. méc. est composée d'éléments de toutes armes, dont la principale est le *char blindé*.

Une première acquisition de 200 chars français *AMX* armés d'un canon de 7,5 cm. sous tourelle et pesant 14 t. a permis d'en doter les éléments d'exploration. Les D. camp. se partagent 150 chars tchécoslovaques *G.13* de 16 t., mais dont le champ de tir est limité latéralement. L'acquisition ultérieure de 300 *Centurions*, de 50,5 t. armés d'un canon de 8,4 cm. (transformé partiellement en 10,5 cm.) et d'une mitrailleuse, a permis d'en doter les rgt. de chars des Div. méc. Un modèle suisse perfectionné, le *PZ 61* a un canon de 10,5 cm. couplé avec un canon automatique de 20 mm. qui facilite le réglage de son tir. 150 exemplaires en voie de fabrication sont destinés à remplacer les G. 13.

L'introduction de plus de 500 véhicules chenillés, blindés et amphibies, le *M 113*, armé d'une mitrailleuse et pouvant transporter dix hommes, va considérablement renforcer la motorisation.

L'*artillerie* d'aujourd'hui est entièrement tractée. Les rgt. art. sont composés les uns de bttr. d'obusiers (portée 10 km.), et de canons de 10,5 cm. (portée 17 km.), les autres d'obusiers de 10,5 (portée 10 km.), de 15 cm. (14 km.) et de Lm. de 12 cm. (portée 4 km.). Des engins nouveaux sont venus faciliter la direction et la précision de son tir. La puissance des projectiles a été augmentée.

Les *moyens de transport* comportent toute une gamme de véhicules sur routes ou chenillés. Des autos, des jeeps, des tracteurs à remorque, des camions légers, moyens et lourds facilitent l'exercice du commandement, le déplacement des troupes (transports des sacs et des hommes), l'évacuation des malades et des blessés, le ravitaillement en vivres, carburants et munitions. Signalons à ce propos, outre le M 113 déjà mentionné, le *Haefliger*. Ce véhicule chenillé et minuscule tient lieu de mulet, mais il est moins vulnérable et peut se faufiler jusqu'à proximité de la ligne de feu pour en assurer le ravitaillement.

Les *moyens de transmission* sont indispensables à l'exercice du commandement. Les 23 télégraphistes de 1872 ont fait place à 1 rgt. et 20 gr. de transm., 36 cp. tg., 27 cp. radio, 17 cp. transm. pour les brig. frontière et de forteresse, sans compter 5 cp. de pigeons.

Chaque échelon de commandement est pourvu de types de radio correspondant à son rayon d'action. Un vaste réseau s'étend même jusqu'au chef de sct. de la cp. de fusiliers.

Les *services de l'aviation et de la D.C.A.*, réunis sous un chef commun, sont chargés, les premiers de la défense aérienne du territoire, de la protection directe et indirecte des troupes terrestres et de reconnaissances, les seconds de la protection du territoire national, en particulier des installations militaires et des barrages d'eau.

En ce qui concerne l'*aviation*, il y a loin de la faible escadrille improvisée de 1914 aux rgt. actuels, lesquels totalisent 400 avions de combat (Mirage III, Hunter, Venom et Vampire). Des rgt. d'aérodrome assurent le service à terre et veillent à la construction d'abris pour les appareils. Les EM des unités d'armée seront pourvues d'avions légers et d'hélicoptères.

Rappelons qu'au cours de la dernière guerre nos pilotes (dont quelques-uns furent tués) ont détruit 14 avions étrangers et (avec le concours de la D.C.A. qui en a descendu 8) forcé 147 à atterrir.

La *D.C.A.* s'est rapidement développée. Elle dispose aujourd'hui :

- d'engins guidés Bloodhound,
- de can. ld. *D.C.A.* de 7,5 cm.,
- de can. de calibre moyen (35 mm.) Oerlikon.
- de can. lég. de 20 mm.

Le *service d'alerte aux avions*, assuré en grande partie par un personnel féminin, forme un vaste réseau, dans lequel les appareils *radar* jouent un rôle capital. Le radar, organe précieux de renseignement, fonctionne de jour, de nuit et par le brouillard, supprimant ainsi les projecteurs. Il permet de voir un avion à 100 km., de le poursuivre, de déterminer automatiquement sa distance et de la transmettre aux organes de tir. Chaque avion est pourvu d'un radar portant à 50 km.

Le radar permet aussi d'agir contre les *fusées* destinées à la lutte sol-sol, sol-air, air-sol et air-air. Ces projectiles, de 6 à 10 cm. sont appelés à jouer un rôle toujours plus important.

Pour le tir de nuit on utilise des appareils *infrarouges* et *infrascopie*.

Les qualités reconnues de nos *troupes du génie* ont été renforcées par un matériel perfectionné, dans lequel figurent des bulldozers, des pontons métalliques, des téléferiques et d'autres engins.

C'est par l'*infanterie*, l'arme qui, dans l'esprit du citoyen-soldat, concrétise le mieux l'idée de la défense du foyer, que s'achève notre exposé.

En dépit de la diminution de ses effectifs, sa puissance de feu s'est accrue par l'introduction du *fusil d'assaut*, venu s'ajouter à des éléments empruntés à d'autres armes. Sa tactique s'en est trouvée bouleversée. Le rgt. inf. voire le bat. fus. ont acquis une autonomie qui leur permet, livrés à eux-mêmes, de mener un combat d'une certaine durée.

Une partie des troupes prêtes pour le défilé du 2^e C.A.C. à Dübendorf, en 1963. ►



Les remarquables qualités du fusil d'assaut se manifestent tout d'abord par un *tir coup par coup*, rendu très précis par des appuis, son appareil de visée et l'utilisation de balles lumineuses. Les *rafales* que son magasin de 20 cartouches permet de déclancher jouent un rôle décisif dans le combat rapproché. Le F.A. se prête enfin au *lancement de grenades* antichars jusqu'à 100 m. et de grenades explosives et nébulo-gènes jusqu'à 400 m.

— Le modeste *chef de groupe* de fusiliers peut déjà combiner l'emploi de trois équipes : de feu, d'appui et de grenadiers antichars.

— Le *chef de sct. fus.*, entouré d'une ordonnance radio et d'un tireur d'élite armé d'un mousqueton à lunette, dispose d'un gr. de combat, d'un gr. d'appui (porteur de 12 gr. explosives et de 12 gr. nébulogènes) et d'un gr. antichar (lançant de neuf à dix roquettes à 200/300 m.).

— La *cp. fus.* comporte une sct. de commandement, trois sct. fus. et une sct. de feu (quatre mitr. portant à 1500 m.).

— Le *bat. fus.* compte une cp. EM (où figurent un of. transm., un médecin, un QM), trois cp. fus. et une cp. ld. à traction hippomobile, dont les 12 Lm. 8,1 cm. — en quelque sorte son artillerie — portent à 2500 m.

— Le *rgt. inf.* est composé d'une cp. EM (où l'on trouve le remplaçant du cdt., un of. rens., un of. transmis., un méd., un QM, etc.), de quatre bat. fus., d'une cp. de grenadiers (entraînés spécialement aux combats de localité et de position et pourvus de mines, d'explosifs et de lance-flammes), d'une cp. antichars (huit can. de 9 cm. portant jusqu'à 700 m. et quatre can. sans recul) et une cp. DCA (18 can. de 20 mm., portée 1400 m.).

Au colonel-divisionnaire Eichin nous empruntons des exemples propres à faire ressortir *l'influence de l'armement sur la valeur combative de l'infanterie*.

— En 1914, le bat. n'est armé que de fusils. Et en admettant un débit de 10 coups par minute, cela représente pour le bat. 10 000 coups.

— En 1951, aux 100 000 coups que débitent à eux seuls les mousquetons viennent s'ajouter 300 projectiles de Lm. et 200 d'armes automatiques.

— En 1961, cette performance est doublée. En cinquante ans, la puissance de feu du bat. fus. 1964 est devenue 20 fois plus forte; elle équivaut à celle de sept rgt. inf. du début de la première guerre mondiale.

Bien entendu, jamais un bat. ne sera appelé à fournir pareil effort: les chiffres cités n'en permettent pas moins une comparaison.

* * *

Telle que nous venons de décrire notre armée de milices, elle paraît mieux adaptée que jamais aux particularités du terrain que nous voulons défendre. Elle représente un effort considérable qui se traduit, les moyens mécanisés mis à part, par la supériorité numérique de ses forces terrestres sur celles des pays qui nous entourent.

En s'efforçant de maintenir l'armée à la hauteur des exigences modernes, nos autorités semblent avoir suivi le conseil du maréchal Lyautey: « montrer sa force pour n'avoir pas à s'en servir ». Elles ont en tout cas — conscientes du fait qu'elle est le lien fédéral le plus solide — interprété la volonté d'indépendance du peuple suisse.

Colonel E. LÉDERREY

L'activité militaire hors service en Suisse

I. INTRODUCTION

Le système de l'armée de milice propre à notre pays a déjà fait l'objet de maintes études et de maints débats. Son originalité, sa valeur, mais aussi ses servitudes, ont été bien souvent soulignées.

L'une des conclusions, unanimement admise, est que ce système ne peut subsister en conservant son efficacité que